

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 25 février 1983

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1105)

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA FONCTION PUBLIQUE

LE 7^E ANNIVERSAIRE DU RAPPORT FINKELMAN

M. Hal Herbert (Vaudreuil): Madame le Président, le 26 février 1976, il y a sept ans, j'ai déposé à la Chambre le rapport du comité spécial des relations employeur-employés dans la Fonction publique. Ce rapport était le fruit de 18 mois de labeur du comité qui avait entendu les témoignages de syndiqués, de gestionnaires et d'autres intéressés de toutes les régions du Canada.

Le comité spécial avait pour mandat d'étudier le rapport de M. Jacob Finkelman, président de la Commission des relations de travail dans la Fonction publique depuis l'adoption de la loi en 1967, qui avait été chargé des relations employeur-employés dans la Fonction publique du Canada. C'est pourquoi le rapport de notre comité spécial est connu depuis sous le nom de rapport Finkelman. Nous avons fait 72 recommandations, et voici un passage de la quatrième:

... il est donc nécessaire que certaines modifications soient apportées immédiatement à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique pour permettre à la Commission de la Fonction publique de fonctionner efficacement...

J'ai bien dit «soient apportées immédiatement».

Voici la cinquième recommandation:

Que le Parlement étudie aussitôt que possible les modifications proposées à la loi sur l'emploi dans la Fonction publique, compte tenu des changements recommandés pour la loi sur les relations de travail dans la Fonction publique.

Aucune des 72 recommandations du rapport n'a été mise en application.

Depuis ce temps-là, on a publié deux autres rapports, celui de M. D'Avignon sur la gestion du personnel et celui de la Commission Lambert sur l'imputabilité de la Fonction publique.

Je suis député depuis plus de dix ans...

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LA CHAMBRE DES COMMUNES

LA PROPOSITION EN VUE DE RAPPELER LE SOUVENIR DES
AGENTS DE LA PAIX

M. Girve Fretz (Érié): Madame le Président, on dit que les rouages de la bureaucratie tournent très lentement. Le plus bel

exemple en est la proposition en vue de rappeler le souvenir des agents de la paix, que j'ai faite le 14 décembre 1981, à la suite d'une motion présentée par l'Association canadienne des chefs de police.

Madame le Président, cette proposition n'est pourtant pas complexe et n'entraînerait pas la dépense de sommes considérables de l'argent des contribuables. Ce projet mérite sûrement examen. Ainsi, on a bien voulu le mettre à l'étude, mais sans jamais y donner suite.

J'ai envoyé de nombreuses lettres au nom de l'Association des chefs de police dans l'espoir de recevoir une réponse simple comme: «Oui, nous allons placer le livre du souvenir dans telle ou telle pièce de l'édifice du Parlement aujourd'hui même». Mais je n'ai reçu que des réponses toutes prêtes, en fait les mêmes réponses deux ou trois fois d'affilée, comme: «Cette question a été portée à l'attention du comité exécutif. Je préférerais recevoir une lettre m'apprenant que des mesures immédiates vont être prises au lieu de ces lettres disant que la question sera examinée sous peu.

La semaine dernière, je suis revenu à la charge pour savoir où en était cette question qui aurait pu être réglée il y a des mois. On m'a dit que l'on étudiait la possibilité de placer le livre dans une pièce de l'édifice de l'Ouest, ce qui ne convient pas du tout, car le public n'y est pas admis. Combien de gens verraient donc le livre s'il était placé dans un endroit aussi retiré?

Je crois que les forces de police de notre pays sont parmi les meilleures du monde. Ces hommes dévoués qui sont morts en service pour protéger les intérêts supérieurs de notre société contre ceux qui...

Mme le Président: A l'ordre.

* * *

LES TRAVAUX DE LA CHAMBRE

L'ÉDITORIAL DE JOURNAL SUR LES TRAVAUX

M. Douglas Fisher (Mississauga-Nord): Madame le Président, il est temps pour nous de revenir à l'étude de questions économiques positives. Depuis une semaine, nous nous attardons à des interpellations fallacieuses où l'on exige la démission du ministre des Finances (M. Lalonde). Rien de cela ne contribue à rendre les Canadiens plus prospères ni à remettre notre économie sur la bonne voie.

Dans l'éditorial de son numéro d'aujourd'hui, le *Star* de Toronto nous parle de commérages. Pour notre gouverne, je voudrais en citer certains passages: